



# MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade  
23350 LA CELLETTE  
Tél : 05-55-80-62-97  
mairielacellette@orange.fr

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU JEUDI 3 FEVRIER 2022

(CGCT : art. L.2121-25 et art. R.2121-11)

*Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le jeudi 3 février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures selon convocation du lundi 31 janvier deux mille vingt-deux, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, Le Maire.*

*En raison des contraintes sanitaires, la séance du conseil municipal s'est déroulée en présentiel et visioconférence avec public très restreint en raison des contraintes sanitaires avec port du masque obligatoire.*

**Présents** : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAILX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLETT, Mme France FORTANIER.

**Visioconférence** : Mme Patricia DESSALLES, M. Jean-Paul BIGNET.

**Absent** : M. Francis CHOPINAUD

**Secrétaire de séance** : M. Raymond CHAUMETTE a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

Avant l'ouverture de séance M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter le dossier pour fixer le prix des loyers des logements à mettre en location. (Travaux terminés).

**Suite à l'accord du Conseil Municipal, à l'unanimité le dossier est rajouté à l'ordre du jour.**

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier est adopté à l'unanimité.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	9	0	9	9	9	0	0

### ORDRE DU JOUR :

**Dossier N°1 : Délibération N° 2022-004 en date du 3 février 2022 portant sur la demande de DETR pour la création de 4 chambres par l'aménagement partiel d'un bâtiment communal existant et les demandes de subventions autres**  
**Retire et remplace délibération 2021-068 du 3 décembre 2021 suite réajustement du montant prévisionnel**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les travaux de rénovation et de réhabilitation d'un bâtiment communal en chambres peuvent bénéficier d'aide financière au titre de la DETR et également de subventions autres.

Monsieur le Maire présente l'étude de projet de Mme AUTISSIER, Architecte retenu pour un montant prévisionnel de 427 189.20 € HT soit 512 627.04€ TTC pour le réaménagement du bâtiment.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal décide :**

- **D'adopter** le plan de financement suivant :  
Projet inscrit dans un contrat CT2RTE



# MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade  
23350 LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97  
mairielacellette@orange.fr

DETR 2022 : 50%	213 594.60€ HT
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : 18.62%	79 545.00€ HT
Conseil Départemental de La Creuse : 2.43%	10 380.00€ HT
DSIL : 8.95%	38 231.76€ HT
Autofinancement : 20%	85 437.84 € HT
	<b>427 189.20€ HT</b>
SOIT	512 627.04€ TTC

- **D'inscrire** ce programme au budget 2022, en priorité 1.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes de subventions
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	9	0	9	9	9	0	0

## Dossier N°2 : Autorisant la création d'un commerce associatif et le maire a demandé l'aide du programme Leader.

Dossier mis en suspens en attente de devis supplémentaires.

## Dossier N°3 : Délibération n° 2022-005 en date du 3 février fixant le prix des loyers des logements communaux.

- Monsieur le Maire précise que pour louer le logement au-dessus de l'Auberge et la Maison du Cadran Solaire, il faut arrêter le prix des loyers.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les loyers doivent être révisés à la date anniversaire de la location selon la variation de l'indice de référence des loyers correspondant.

En 2021 nous n'avons pas appliqué l'augmentation à tous pour qu'en 2022, nous appliquions l'augmentation de tous les loyers à la même date pour simplifier la comptabilité et la facturation.

Il propose l'augmentation suivante :

Pour les logements : Indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 soit + 1.61%

Pour le bail professionnel : Indice 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 soit + 3.46%

Logement à réviser	Loyer 2021	Loyer 2022	Date d'application
Logement 6 place du 8 mai Mme Lefloch Selon indice T4/2021	277.63	282.10	01/04/2022
Logement 1 chemin des Tilleuls Mme Benoit/ M. Dupin Selon indice T4 /2021	455.19	462.52	01/04/2022
Logement N°2 Rue de la Cascade M. Michel Chaumette Selon indice T4/2021	279.07	283.56	01/04/2022
Logement N°2 -1 place du 8 mai M. Saunier Selon Indice T4/2021	249.40	253.42	01/04/2022
Loyer BAIL Professionnel			
Garage GS 7 rue des sapins	334.94	346.53	01/04/2022



# MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade  
23350 LA CELLETTE

Tél : 05-55-80-62-97  
mairielacellette@orange.fr

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à

➤ **Décide** d'appliquer les loyers suivants pour :

- Pour le logement au 2 place du 8 mai à : **350€**
- Pour la Maison du Cadran Solaire 5 place du 8 mai 1945 à : **390€**

➤ **D'augmenter** les loyers comme définis dans le tableau ci-dessus.

<i>Membres</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Votants</i>	<i>Exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
10	9	0	9	9	9	0	0

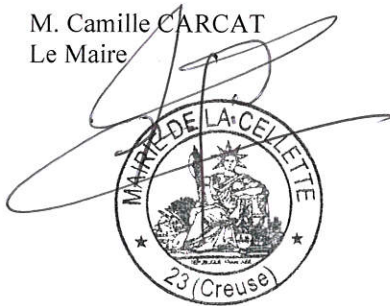
### Questions Diverses :

- Mme DESSALLES demande l'avancée du projet de véranda pour le cabinet d'infirmières :  
M. Le Maire précise que la DP est en instruction ainsi que le dossier DETR, pour le fonds de concours de la Com-Com, il faut que le conseil communautaire arrête un règlement.

- La Com-Com se propose de venir présenter ses actions santé, jeunesse, économie, tourisme, mobilité lors du prochain conseil Municipal, M. le Maire va leur proposer de venir en début de la séance du 4 mars.

La CELLETTE Le 3 Février 2022.

M. Camille CARCAT  
Le Maire



M. Raymond CHAUMETTE  
Le secrétaire de séance